



Réunion du 14 janvier 2019

Présidente de séance : Mme. Claudette JEANPIERRE

Présents : Mme. JEANPIERRE – MM. DURIEUX - CHABANY - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes, Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « footclubs » sera prise en compte.

RECEPTION DOSSIER FORFAIT

Affaire n°228 : dossier transmis par la commission futsal

DECISION

FORFAIT SIMPLE

***N°228 : tournoi du 19/12/18 : Coupe Futsal U15**

Match perdu par forfait à SAINTE UNITED : l'équipe ne s'est pas présentée à la Coupe Futsal U15 du mercredi 19 décembre.

AMENDE :

Amende pour forfait simple : 30 €

Coupe Futsal U15 du 19 décembre : SAINTE UNITED 581623

LAURA FOOT COMPTABILITE

En application de l'article 47 des Règlements Généraux de la Laura Foot, voici la liste des clubs non à jour de règlement du relevé n°2 (il aurait du être réglé pour le 20 décembre), comme prévu au paragraphe 3 de l'article précité.

518059 BRIENNON
526194 BOISSET CHALAIN
527474 ROANNE MAYOLLET
536286 ST ALBAN DES EAUX
539846 FAYOL GAFFARD FIRMINY
550398 ROANNE MAYOTTE
553098 POUR MONTREYNAUD
563598 AJ CHAPPELOIS
563705 MAYOTTE ST ETIENNE
580463 FOYER CULTUREL TURC
580477 ES FUTSAL ANDREZIEUX
582347 GRAND QUARTIER
582486 RENCONTRE DES PEUPLES
582561 GJ ANZIEUX
590454 ROANNE TUNISIENS
850425 CAMELEON
882033 FOOT PLUS

LAURA FOOT COMPTABILITE

Procès verbal de la réunion du Bureau Plénier de la Laura Foot, en date du 8 janvier 2019.

Considérant que la procédure administrative n'a pas été respectée.

Par ce motif, le Bureau Plénier de la LAURA FOOT annule les retraits de 4 et 6 points ferme infligés par la Commission Régionale des Règlements lors de ses réunions des 20 novembre et 3 décembre 2018 et rétablit les clubs concernés dans leurs droits.

Clubs ayant eu un retrait de 4 points :

550398 ROANNE MAYOTTE
582486 RENCONTRE DES PEUPLES



SAISON **2018 / 2019**

REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

582615 FUTSAL CLUB DU FOREZ
582734 AS ST ETIENNE SUD
582741 MONTAGNES DU MATIN
614387 TRAMINOTS STEPHANOIS
853600 AB TERRENOIRE

Clubs ayant eu un retrait de 6 points :

550398 ROANNE MAYOTTE
582486 RENCONTRE DES PEUPLES
582734 AS ST ETIENNE SUD
614387 TRAMINOTS STEPHANOIS

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La présidente de séance
Mme. Claudette JEANPIERRE

Le secrétaire
M. Serafino SIDONI